

Communiqué de presse du 28 mars 2023

Approbation majoritaire de l'énergie éolienne dans le Seeland

En mai 2022, l'Association seeland.biel/bienne a lancé la participation publique du Plan directeur régional «Énergie éolienne». Les résultats sont désormais disponibles. Plus de 70 communes, organisations et particuliers ont commenté le projet du Plan directeur. L'utilisation de l'énergie éolienne dans le Seeland et les quatre zones proposées pour les éoliennes ont été approuvées à la majorité. Le projet du Plan directeur est transmis au Canton pour examen préalable.

Dans le Plan directeur régional «Énergie éolienne», la région de planification seeland.biel/bienne a examiné douze périmètres propices à l'énergie éolienne dans le Seeland et les a évaluées sur la base de principes et de critères cantonaux. Les zones possibles ont également été analysées en ce qui concerne la compatibilité avec le paysage, le potentiel énergétique et économique, la valeur ajoutée régionale et le cadre juridique. En conséquence, quatre zones pour l'implantation d'éoliennes dans le Seeland ont été proposées: le canal de Hagneck, Büttenberg, Seedorf et Oberwald/Bannholz.

Le rapport de participation est disponible

La participation du public concernant le projet du Plan directeur a duré du 3 mai au 24 juin 2022. Au total, 76 communes, organisations, partis, associations et particuliers ont donné leur avis sur le projet de Plan directeur. Les résultats sont désormais disponibles. Le rapport de participation contient les réponses à toutes les soumissions et un aperçu des principaux ajustements apportés au projet du Plan directeur. Le rapport de participation est disponible sur le [site Internet](#) de seeland.biel/bienne.

Approbation majoritaire du projet de Plan directeur

La résonance à l'utilisation de l'énergie éolienne dans le Seeland et aux périmètres propices à l'implantation d'éoliennes proposées est généralement positive. La majorité des remarques issues de la participation estiment que la procédure et le contenu du Plan directeur sont compréhensibles et sont d'accord avec l'objectif de s'efforcer d'obtenir une part de l'énergie éolienne dans le Seeland conformément à la valeur cible moyenne de la Suisse. Les retours d'information concernant les zones d'énergie éolienne proposées prédominent également dans l'approbation globale.

Les 39 communes impliquées dans la participation sont massivement d'accord avec le projet de Plan directeur. Seules quelques communes expriment des préoccupations et des réserves fondamentales ou rejettent complètement certains périmètres propices à l'implantation d'éoliennes. Les soumissions des 15 organisations, partis et associations reflètent leur attitude fondamentalement critique ou d'approbation à l'égard de l'énergie éolienne et sont donc controversées. Dans les 22 soumissions de particuliers, le scepticisme et le rejet prédominent, que ce soit pour des raisons fondamentales ou par souci personnel.

Le projet de Plan directeur a été ponctuellement adapté

En raison de la participation, le projet de Plan directeur a été adapté ponctuellement. La zone Büttenberg a été réduite dans la zone du canal de l'Évêché (zone d'expansion urbaine de Bienne). La zone de Seedorf a été étendue à l'ouest jusqu'à la zone industrielle de Galvaswiss entre Aarberg et Lyss. Les zones de Seedorf et d'Oberwald/Bannholz seront désormais classées prioritaires au même titre que les zones du canal de Hagneck et de Büttenberg. Malgré le rejet de plusieurs communes d'implantation et avoisinantes, et associations environnementales, la zone du canal de Hagneck est maintenue, car elle est fondamentalement appropriée d'un point de vue régional. L'attitude actuellement négative de plusieurs communes d'implantation et avoisinantes est notée dans le Plan directeur.

Prochaines étapes

Le rapport de participation et le projet de Plan directeur seront désormais transmis aux services spécialisés cantonaux pour examen préalable. Celui-ci durera probablement jusque fin août 2023. Après l'examen préalable, le Plan directeur sera adapté si nécessaire. L'adoption du Plan directeur par l'Assemblée des membres de seeland.biel/bienne est prévue désormais pour juin 2024.

Des discussions sont en cours au niveau national afin d'accélérer les procédures d'autorisation des installations éoliennes. Les conséquences, que celles-ci pourraient avoir sur le Plan directeur et les éventuels parcs éoliens dans le Seeland, ne sont pas encore connues. seeland.biel/bienne suit l'évolution de la situation et analysera les résultats en temps voulu.

Pour tout autre renseignement:

- » Raynald Richard, Comité de seeland.biel/bienne et président de la Conférence «Aménagement du territoire et paysages», 079 652 88 73
- » Thomas Berz, directeur de seeland.biel/bienne, 031 388 60 65